

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur de Barraute, tenue le 15 octobre 2008, à 19 h.

Sont présentes :
Madame Lucie Rajotte, présidente
Madame Sylvie Gagnon, représentante des enseignants
Monsieur Florent Joly, représentant des enseignants
Madame Suzie Alain, représentante des parents et représentante au comité de parents
Madame Thérèse Auger, directrice
Madame Martine Faucher, représentante des enseignants
Madame Mélanie Fiset, vice-présidente, représentante des parents et de l'OPP
Madame Annie Gélinas, représentante des parents
Madame Sandra Hardy, secrétaire et représentante de la communauté
Madame Monique Chevalier, infirmière

Sont absentes :
Madame Nancy Fiset, représentante des parents
Madame Sylvie Courcy, représentante du personnel de soutien
Madame Louise Maheux, représentante du service de garde

Présences et vérification du quorum

Madame Thérèse Auger souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte. Elle animera la rencontre jusqu'à la nomination officielle d'un président.

CE-33-2008 Adoption de l'ordre du jour

Madame Auger procède à la lecture de l'ordre du jour proposé. Ce dernier est adopté sur proposition de Madame Sylvie Gagnon, en ajoutant les sujets suivants :

- Allergie aux arachides
- Surplus budgétaire
- Marche Terry Fox
- Projet cour d'école
- Halloween

Les sujets pourraient être discutés dans un ordre différent.

ADOPTÉ



CE-34-2008 Adoption du procès-verbal du 19 juin 2008

Chacun des membres a reçu le procès-verbal et en a pris connaissance. Ce dernier est adopté sur proposition de Madame Martine Faucher en y apportant la correction suivante :

- À la page 3, on aurait dû lire : « Madame Fiset nous présente aussi le rapport des activités de financement *et des dépenses* de l'OPP pour l'année 2007-2008. »

ADOPTÉ

Formation du conseil 2008-2009

CE-35-2008 Nomination de la présidente

Il est proposé par Madame Mélanie Fiset et unanimement résolu de nommer Madame Lucie Rajotte présidente du conseil d'établissement pour l'année 2008-2009. Madame Rajotte accepte.

Nomination des représentants de la communauté

Madame Hardy accepte de représenter la communauté au sein du conseil d'établissement pour l'année 2008-2009. Madame Auger approchera également Monique Plante afin de savoir si elle est toujours intéressée à représenter la communauté.

Nomination de la secrétaire

On demande à Madame Sandra Hardy si elle accepterait d'agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement pour l'année 2008-2009. Madame Hardy accepte.

Représentation au comité de parents

Madame Suzie Alain informe le C.E. qu'il sera plus difficile pour elle d'être la représentante au comité de parents pour cette année. Elle suggère qu'une autre personne soit nommée et qu'elles participent aux rencontres à tour de rôle. Madame Auger approchera Monique Plante pour connaître son intérêt. Officiellement, il ne pourra y avoir qu'une seule représentante désignée par le C.E.

Vice présidence

Madame Mélanie Fiset accepte d'être vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2008-2009.



Marche Terry Fox

Comme il s'agissait d'une première expérience, certains ajustements seront à apporter pour l'an prochain. On estime que la distance était trop grande, surtout pour les plus jeunes. Il faudra aussi mieux se préparer et prévoir de l'eau, des collations et des vêtements appropriés, etc. Malgré les lacunes, l'activité fut appréciée et on compte répéter l'expérience.

Allergie aux arachides

L'infirmière de l'école, Madame Monique Chevalier, explique au C.E. qu'une lettre a été envoyée aux parents des élèves de 2^e année pour les sensibiliser concernant les arachides puisqu'une élève de cette classe est gravement allergique. Cependant, Mme Chevalier nous informe que le protocole provincial du MSSSQ suggère que la directive soit applicable dans toute l'école.

CE-36-2008 Politique concernant les arachides

CONSIDÉRANT le nombre croissant d'enfants ayant des allergies;

CONSIDÉRANT qu'une élève de l'école présente une allergie grave aux arachides;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un environnement sécuritaire;

CONSIDÉRANT le protocole provincial du MSSSQ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Annie Gélinas, que les arachides et les aliments contenant des arachides soient interdits à l'école. Une lettre préparée par Madame Monique Chevalier, infirmière, sera acheminée à tous les parents pour les informer de cette décision.

ADOPTÉ

Nous profitons de la présence de Madame Chevalier pour parler des mesures d'hygiène. Madame Chevalier vérifiera la possibilité d'installer des distributeurs pour se nettoyer les mains. Ces distributeurs pourraient être subventionnés par la CSST. Madame Faucher suggère également que les enseignants puissent avoir des produits pour le nettoyage des classes. Ces produits pourraient même être utilisés par les élèves pour nettoyer leurs bureaux.

Enfin, on fait un retour sur les rencontres avec les parents en début d'année scolaire. Ces rencontres furent très appréciées, surtout en ce qui concerne la démystification des poux.

CE-37-2008 Adoption des règles de régie interne

Il est résolu, sur proposition de Madame Sylvie Gagnon, d'adopter les règles de régie interne telles que présentées par la directrice. Une copie sera annexée au procès-verbal.

CE-38-2008 Calendrier de travail 2008-2009

Il est résolu, sur proposition de Madame Suzie Alain, d'adopter le calendrier de travail tel que présenté par la directrice et qui sera annexé au procès-verbal.

Questions du public

Aucune question.

Rapport de la directrice

Madame Auger nous présente le rapport annuel qui a été produit pour l'année scolaire 2007-2008. Le C.E. suggère que ce rapport soit imprimé en couleur et transmis à chaque parent. On suggère aussi d'insérer un sondage à la fin du rapport, invitant les parents à nous informer premièrement qu'ils ont pris connaissance du document et à nous faire savoir ce qu'ils ont apprécié et/ou ce qu'ils auraient voulu voir dans ce document. Comme le rapport contient des photographies d'élèves, il sera important d'obtenir l'accord des parents avant de le diffuser. Finalement, on suggère de mettre le rapport disponible sur le site Internet de la commission scolaire.

Concernant le site Internet de la commission scolaire, on rappelle que l'an dernier, il avait été mentionné que les informations concernant notre école n'étaient pas à jour. La situation est toujours la même et on croit important que les informations soient mises à jour.

Correspondance

Aucune correspondance.

Rapport de la représentante du comité de parents

Le comité de parents ne s'est pas encore réuni.

Rapport de la représentante des enseignants

Dans le cadre du cours « Éthique et culture religieuse », Monsieur Éric Larose viendra présenter aux élèves l'histoire de la fête de l'Halloween. Après la récréation de l'après-midi, les élèves se déguiseront et il y aura ensuite la marche au cœur du village. À leur retour, les élèves pourront déguster une collation santé préparée par les élèves de 6^e année, assistés de Madame Léopoldine Gagnon.

Le personnel et la direction sont félicités pour l'organisation de la rentrée scolaire 2008-2009.



Rapport de la représentante de l'OPP

Madame Mélanie Fiset nous informe qu'il y a déjà eu 2 rencontres de l'OPP et qu'elle a été officiellement nommée présidente.

Les activités de financement se limiteront aux cartes à gratter et à la Foire aux cadeaux. De plus, il sera possible de demander une aide financière à la municipalité pour chaque activité réalisée. Les revenus générés serviront à défrayer les dépenses pour les journées blanche et verte. L'OPP réfléchit également sur la possibilité d'offrir des récompenses aux élèves (cinéma, spectacle, etc.).

Les principales activités à venir sont le Festival du livre (23 et 24 octobre), la Foire aux cadeaux (28 novembre) et également la Semaine des enseignants.

Concernant la Foire aux cadeaux, des projets tous différents de l'an dernier sont en cours de réalisation. L'OPP songe à associer l'activité à un organisme de bienfaisance comme par exemple Opération Enfant Soleil. Une partie des profits pourrait être versée à l'organisme et ce dernier pourrait être différent chaque année. Madame Auger trouve l'idée intéressante, mais croit que si cette idée est retenue, il serait important de sensibiliser les élèves à la cause.

La vente de pâtisseries et le tirage du gâteau de Noël devront être abandonnés compte tenu de la politique alimentaire de la commission scolaire.

Sorties éducatives

Ce sujet est reporté à une rencontre ultérieure.

Questions diverses

CE-39-2008 Affectation du surplus budgétaire

CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2007-2008 a généré un surplus de 38 946\$ qui vient s'ajouter au surplus accumulé des années antérieures de 26 924\$ totalisant un surplus disponible de 65 870\$

CONSIDÉRANT les besoins de l'école en investissements à différents niveaux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Mélanie Fiset de réserver un montant de 40 000\$ pour différents besoins en investissement au niveau matériel et pédagogique dont les détails seront fournis en cours d'année.

ADOPTÉ

Cour d'école



Le comité du projet cour d'école se réunira avant le prochain C.E. Il sera alors plus approprié de discuter de ce sujet.

CE-40-2008 **Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Sylvie Gagnon.

Lucie Rajotte, présidente

Thérèse Auger, directrice



Annexe I
Calendrier de travail du CE
Année 2008-2009

| | |
|------------------|---|
| Septembre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale des parents ▪ Élection des représentants des différents groupes : enseignants, soutien, professionnels, parents (art. 48,49,50) |
| Octobre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination des représentants de la communauté (art.42) ▪ Élections à la présidence ▪ Élection d'un représentant au comité de parents (art.47) ▪ Fixer la date et l'heure des rencontres ▪ Dénonciations d'intérêt |
| Novembre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt du calendrier de travail ▪ Présentation du plan de réussite ▪ Consultation sur les activités et projets de l'école ▪ Information sur les états financiers |
| Décembre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du budget du CE ▪ Adoption du budget annuel révisé |
| Février | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation sur les besoins en biens et services ▪ Consultation sur les améliorations de l'école ▪ Amorcer le travail sur le plan de réussite ▪ Consultation sur la grille-matière |
| Mars | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation des règles de conduite et de sécurité ▪ Approbation du temps alloué à chaque matière ▪ Information sur les règles de passage primaire-secondaire et passage d'un cycle à l'autre |
| Avril | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation de l'organisation de l'utilisation des locaux de l'école ▪ Approbation de la contribution exigée des parents pour les activités éducatives |
| Mai | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du budget 2008-09 ▪ Consultation sur la surveillance des élèves le midi ▪ Rédaction du rapport annuel du CE ▪ Évaluation du plan de réussite et du projet éducatif ▪ Consultation sur le nombre de parents au CE |
| Juin | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du projet éducatif de l'école et du plan de réussite ▪ Adoption du rapport annuel du CE ▪ Information sur le choix des manuels scolaires |

Annexe II

Régie interne du conseil d'établissement

École Notre-Dame du Sacré-Cœur de Barraute

| | |
|------------------------|---|
| Sortes de séances | <p>Il existe trois sortes de séances :</p> <p>Ordinaires :(celles prévues au calendrier des réunions)</p> <p>Extraordinaires :(celles non planifiées. Elles portent généralement sur un seul sujet).</p> <p>Ajournement : Pour remplacer ou pour compléter une séance annulée ou ajournée faute de quorum.</p> |
| Caractère des séances | <p>Il existe trois types de caractères pour une séance :</p> <p>Une séance publique,</p> <p>Une séance à huis clos pour <u>étudier</u> tout sujet qui peut causer un préjudice à une personne. Il faut revenir en public pour la prise de décision.</p> <p>Une séance privée qui est en fait une séance de travail. Aucune décision ne peut y être prise. Elles peuvent être préparées en privé, mais la décision devra se prendre en public.</p> |
| Quorum | <p>L'article 61 de la <i>LIP</i> impose un double quorum. Les deux doivent être constatés pour débiter l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La moitié de parents du CÉ, • La majorité des membres en poste. |
| Absence de quorum | <p>En absence de quorum, les gens peuvent attendre 15 minutes avant de fixer une date pour une reprise de cette réunion.</p> <p>Lorsqu'il y a perte de quorum pendant une réunion, on convient d'une date à laquelle le CÉ reprendra ses travaux. S'il y a quorum pour tenir cette nouvelle rencontre, le CÉ pourra compléter les travaux prévus à l'ordre du jour.</p> |
| Levée de la séance | <p>La levée de la séance est proposée par le président quand l'ordre du jour est épuisé ou quand il y a perte de quorum pendant une séance.</p> |
| Fonctions du président | <p>Il dirige les travaux du conseil, maintient l'ordre et le décorum. Toutes les questions lui sont adressées et il demande, s'il y a lieu, au directeur d'y répondre.</p> <p>Il signe les documents officiels du CÉ.</p> <p>Il contresigne les procès-verbaux du CÉ.</p> <p>Il prépare l'ordre du jour avec le directeur.</p> <p>Il est le seul membre du CÉ à pouvoir s'exprimer au nom du CÉ.</p> <p>Il représente le CÉ auprès de la commission scolaire.</p> <p>Il peut convoquer une séance extraordinaire.</p> <p>Il préside l'assemblée générale des parents.</p> |
| Vote prépondérant | <p>Il doit exercer son vote prépondérant en cas d'égalité des votes (article 63, 2^e par. de la <i>LIP</i>).</p> <p>Il vote d'abord et constatant l'égalité, il exerce un deuxième droit de vote.</p> |

| | |
|--|--|
| Absence du président | En cas d'absence du président, c'est la vice-présidente qui préside la réunion. |
| Proposition | La <i>LIP</i> donne souvent au directeur le mandat de proposer la documentation qui sera discutée au CÉ et de préparer les résolutions. La proposition n'a pas besoin d'être appuyée. |
| Droit strict à la liberté de parole | Tout membre du CÉ a un droit strict à la liberté de parole. Il a le droit de soumettre ses propositions, de les discuter et d'exiger un vote sans que l'on puisse porter atteinte à ce droit. Cependant, il devra se soumettre aux règles et procédures établies par la <i>Régie interne</i> et respecter l'autorité du président. |
| Assentiment du président | Toute personne membre du CÉ ou invité à la table du CÉ qui souhaite prendre la parole doit d'abord obtenir l'assentiment du président. |
| Respect du temps prescrit | La durée des réunions est de deux heures et peut être prolongée de quinze minutes. Afin de respecter le temps prévu, les membres du CÉ doivent s'en tenir aux sujets de l'ordre du jour. Chaque membre évite de répéter les arguments déjà entendus. C'est le président, après une rapide consultation des membres, qui prend la décision de poursuivre ou non les échanges sur chacun des sujets. |
| Amendements à une proposition | On doit d'abord régler le cas de l'amendement. S'il est accepté, il vient modifier la proposition principale. On reprend alors le débat sur la base de cette nouvelle proposition. Si l'amendement est battu, on revient au débat sur la proposition principale. |
| Vote | Normalement le vote se prend à main levée. Cependant, sur demande, et avec l'assentiment d'une majorité des membres, le président pourra demander un vote secret. |
| Dissidence | Lorsqu'un membre demande que l'on inscrive sa dissidence, on l'ajoute au préambule de la résolution. |
| Dénonciation d'intérêts | Un membre peut s'abstenir de voter et demander que son abstention soit mentionnée au préambule de la résolution pour des raisons de conflit d'intérêts. |
| Mention au registre des délibérations | Lorsqu'une résolution est amendée ou rescindée, une mention est inscrite de façon manuscrite dans la marge de gauche du procès-verbal et initialisée par le secrétaire et le président. Un lien est fait avec le numéro de la résolution qui est venu modifier cette ancienne résolution. |
| Question du public | Le président invite les gens du public à poser les questions qui les intéressent. Il prend acte des questions d'un intervenant avant de permettre au directeur ou à une autre personne de répondre. Il évite le débat puisqu'il s'agit d'une période de questions. |
| Débat | Les débats doivent se faire dans le respect des personnes et de leurs idées. |
| Point d'ordre | Si les débats s'enlisent ou si cela devient un affrontement entre deux personnes, un membre du CÉ peut demander un point d'ordre. Cela obligera le président à demander un retour au décorum. |

| | |
|-------------------------|--|
| Demander le vote | Un membre du CÉ peut demander le vote s'il croit que tout ce qu'il y avait à dire sur un sujet l'a été. Le droit de le demander s'applique peu importe le temps restant pour le débat. Le président laisse habituellement la dernière intervention se compléter avant de demander qui propose la résolution soumise au vote des membres du CÉ. |
|-------------------------|--|